

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 5 mars 2024

PROCES VERBAL

VILLE DE SAINT-RAPHAËL (VAR)

Le cinq mars deux mille vingt-quatre, à 17 heure 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 28 février 2024 s'est réuni à l'Estérel Arena sous la présidence de M. Frédéric MASQUELIER, Maire.

PRESENTS :

Mesdames, Messieurs, Frédéric MASQUELIER, Josiane CHIODI, Françoise DELAUNAY KAIDOMAR, Maxime GRILLET, Hafida RAMI, Frédéric HEUDIARD, Bernard SABY, Sylvie BLANC, Yolande LOPEZ, Yvonne ZUCCO, Hervé CHIRON, Ginette CIFRE, Gérard BONNAL, Françoise MEYER, Chantal ARNAUD, Max BOYER, Jacques GENOUX, Michel KAIDOMAR, Jean-Philippe GIRARDIN, Annie BEZIN, Fabrice MORENVAL, Elodie MARCANDELLA, Pierre CORDINA, Joëlle DUBOIS MOUGIN, Olivier SPINNHIRNY, Jacques BLANVILLAIN, Jimmy JEANPIERRE, Brigitte VUILLEMIN.

ABSENTS AVEC POUVOIR :

Conformément à l'Article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir de voter en leur nom : Mesdames, Messieurs, Guillaume DECARD à Annie BEZIN, Stéphane ISEPPI à Josiane CHIODI, Danièle LOMBARD à Françoise MEYER, Jean-François DEBAISIEUX à Frédéric MASQUELIER, Frédéric TIBERI à Hafida RAMI, Nicolas MARTY à Michel KAIDOMAR, Eléna JACQUOT à Yolande LOPEZ, Claudette VERMESCH à Gérard BONNAL, Franck ROZIÉ à Hervé CHIRON.

ABSENTS :

Monsieur Pierre TOMASI, Madame Nathalie OUDOT.

M. LE MAIRE ouvre la séance à 17 heures 30.

Madame la Directrice Générale des Services procède à l'appel.

QUESTION : N° 1 *Retrait des délibérations n° 28 du 29 novembre 2023 et n° 8 du 20 décembre 2023 relatives au rapport d'orientations budgétaires 2024 et au budget primitif de la Régie des golfs 2024 ainsi que de la délibération n° 34 du 22 février 2024 relative au rapport d'orientations budgétaires du Budget Principal 2024*

INTERVENTIONS

M. LE MAIRE : On va essayer de ne pas y passer la soirée, dans la mesure où il s'agit de reprendre deux délibérations sur lesquelles nous avons déjà eu à nous prononcer. Mais la bureaucratie étant ce qu'elle est, on a un exemple très pratique d'exigences bureaucratiques qui nous obligent à devoir reprendre exactement ce que nous avons déjà évoqué dans le cas du débat d'orientation budgétaire. Madame CHIODI vous exposera ça, pour des raisons de procédure et donc puisqu'on est dans un pays où la procédure est plus importante que le fond, pour ne prendre aucun risque, nous avons souhaité pouvoir re délibérer sur ce sujet, mais Madame CHIODI vous expliquera dans le détail les raisons. Donc, Madame la Directrice des services vous allez procéder à l'appel des présents ainsi que les absents et les représentés.

MME BOURBON : Bonsoir M. le Maire, le quorum est atteint M. le Maire.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, nous pouvons délibérer. Le conseil municipal doit nommer une secrétaire de séance, je propose Mme MARCANDELLA. Vous remplacez Mme JACQUOT dans ses fonctions imminentes. Tout le monde est d'accord donc vous êtes nommée à l'unanimité du Conseil

Municipal et Mme CHIODI va nous expliquer pourquoi nous sommes à nouveau réunis pour prendre acte du débat d'orientation budgétaire sur lequel nous avons débattu, la semaine dernière.

MME CHIODI : Merci M. le Maire, bonsoir à tous, la commune a souhaité anticiper le rapport d'orientation budgétaire et le vote du budget primitif de la Régie des golfs afin de débiter l'exploitation en régie dès le premier janvier 2024 et assurer ainsi une continuité d'exploitation pour garantir la reprise de tous les salariés et le démarrage des travaux. Par délibération 28 du 29 novembre 2023 le conseil municipal a pris acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire du seul budget annexe de la régie des golfs puis à procéder à l'adoption de son budget primitif 2024 par délibération n° 20 en décembre 2023.

Par un courrier reçu le 23 février 2024 soit le lendemain de la tenue du débat d'orientation budgétaire du budget principal, le préfet du Var formule un recours gracieux à l'encontre des actes matérialisant la tenue du débat d'orientation budgétaire 2024 de la régie des golfs et le vote du budget primitif de la régie des golfs 2024 pour non-respect du principe d'unité budgétaire.

Il demande d'intégrer le budget annexe de la régie du golf de l'Estérel au débat d'orientation budgétaire de la commune.

Par conséquent la sous-préfecture de Draguignan enjoint la commune à soumettre au vote du conseil municipal une délibération portant retrait des délibérations du 29 novembre et 20 décembre 2023, d'intégrer ce budget annexe au débat d'orientation budgétaire et d'en proposer l'adoption lors de la même séance que celle consacrée au budget principal de la commune.

Conformément à la demande des services préfectoraux il convient de procéder au retrait des délibérations suivantes, la numéro 28 du 29 novembre 2023 c'est le rapport d'orientation budgétaire 2024 et la tenue du débat d'orientation budgétaire de la régie des golfs de l'Estérel, la délibération numéro 8 du 20 décembre 2023 pour l'adoption du budget primitif de la régie autonome du Golf de l'Estérel et du golf de l'Académie et la délibération numéro 34 du 22 février 2024 le rapport d'orientation budgétaire 2024 et la tenue du débat d'orientation budgétaire 2024 du budget principal.

Suite à ce brillant exposé vous êtes invités à prendre acte du recours gracieux de la sous-préfecture de Draguignan en date : le 22 février 2024, et de voter le retrait des délibérations suscitées.

M. LE MAIRE : A part les personnes qui ont fait 10 ans de finances publiques pendant leurs études, je pense que personne n'a dû comprendre grand-chose en termes clairs, sur ce qui est reproché, je suis obligé de faire des traductions, non pas, que vous ne vous soyez pas bien exprimée clairement, mais pour qu'on voit bien les termes de la problématique qui étaient soulevés.

Donc la régie des golfs avait commencé son activité donc il était normal de faire le débat d'orientation budgétaire parce qu'il faut bien payer les gens, il y a des choses extrêmement pratiques, notamment pour les fins de mois, d'aller expliquer, vous savez, vous allez attendre deux mois pour être payé, la fin du mois de février pour qu'on ait pu débattre en même temps que le budget et ça c'est difficile à comprendre. Donc, on a déjà débattu sur le débat de la Régie des golfs, donc tout est compris, on l'a déjà exposé, les perspectives, les investissements, le fonctionnement, etc.

Ce qui est reproché, après que nous ayons évidemment procédé au débat budgétaire de la ville, parce que ça aurait été tellement plus facile, évidemment, de dire attention, les débats budgétaires doivent se faire en même temps, c'est le fameux principe d'unité donc ça pouvait être avisé puisque Mme la Directrice des Services avait écrit à la préfecture, je crois, il y a 2 mois, non, on ne répond pas tout de suite c'est plus facile c'est plus amusant d'attendre 2 mois pour apporter une réponse, une fois que tout le monde a débattu ici au sein de ce conseil municipal, nous dire, vous n'auriez pas dû débattre sur cette question dans la mesure où tout doit être débattu en même temps.

Donc c'est à dire qu'on a débattu du budget de la Régie des golfs, on a débattu du budget de la ville mais ce qui est demandé c'est qu'on débattre en même temps.

Comme les élus ne sont pas très intelligents, vous auriez pu ne pas saisir le fait qu'il s'agisse effectivement des mêmes dépenses et qu'il y ait une incidence sur le budget de la ville.

Tout ça ne coûte pas très cher, il vaut mieux que nous nous retrouvions aujourd'hui reconvoqués pour re débattre de ces 2 questions qui ont déjà été débattues et où nous avons fait le tour du sujet.

Voilà, on préfère l'apparence au fond. Pour ceux qui n'ont pas compris ce que nous avions débattu mais une séance de rattrapage en quelque sorte donc on pourra remercier le recours gracieux qui nous est fait et comme vous aviez tous compris bien entendu ce que nous avons déjà débattu et délibéré

nous allons quand même devoir donner du sens aux apparences et Mme CHIODI nous refera son rapport et puis ceux qui voudront s'exprimer sur les orientations de la ville pourront se réexprimer ce qui est dommage c'est que les 2 plus grands partisans de la bureaucratie ne soient pas présents.

C'est un peu la conséquence du système pour lesquels certains s'en font les promoteurs donc entre nous vous aurez bien entendu la parole la plus libre pour éventuellement vouloir apporter des précisions ou vous exprimer sur les orientations budgétaires concernant les golfs et concernant le budget de la ville.

Donc, tout le monde est d'accord pour qu'on retire les délibérations comme ça été évoqué et tout le monde est d'accord pour qu'on re débattre de ce que nous avons débattu et donc nous allons réécouter Madame CHIODI, qui va essayer de mettre un peu d'originalité sur son propos précédent.

MME CHIODI : ce n'est pas gagné,

M. LE MAIRE : la première délibération étant adoptée à l'unanimité et je vous laisse le soin donc de nous rapporter les orientations des budgets de la ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir entendu l'exposé de **Mme CHIODI, Premier Adjoint au Maire,**
A LA DEMANDE de M. LE MAIRE,
APRES en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS et REPRESENTES,

PREND ACTE du recours gracieux de la sous-préfecture de Draguignan en date du 22 février 2024 ;

VOTE le retrait des délibérations n° 28 du 29 novembre 2023, n° 8 du 20 décembre 2023 et n° 34 du 22 février 2024.

QUESTION : N° 2 *Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 et tenue du Débat d'Orientations budgétaires 2024 et tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2024 – Budget Principal et Budget annexe*

INTERVENTIONS

Mme CHIODI : Merci M. le Maire, découlant donc de la question n° 1, le débat d'orientation budgétaire est réitéré ce jour en y intégrant le budget annexe de la régie des golfs de l'Estérel dans le respect du principe d'unité budgétaire.

Comme vous le savez il ne s'agit pas d'un pré budget mais d'une présentation des grandes orientations de la collectivité pour l'élaboration de notre budget primitif qui reflète notre programme électoral.

Ce document est structuré autour du contexte macro-économique et financier, de l'état des finances publiques françaises et de celui des collectivités territoriales en particulier, a vocation à être le support du débat d'orientation budgétaire. Il s'inscrit dans une stratégie guidée par 4 orientations :

- la maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- la politique fiscale volontariste et protectrice ;
- le maintien de l'effort d'investissement ;
- la modération de l'endettement.

Les orientations budgétaires que nous vous proposons aujourd'hui s'inscrivent dans un contexte marqué par une série de phénomènes externes qui bien évidemment impacte nos choix ainsi que la trajectoire des dépenses et le dynamisme de nos recettes qui président à l'élaboration du budget

primitif que nous serons amenés à adopter lors du prochain conseil municipal. Tout d'abord il est évident que le contexte inflationniste a impacté l'exercice 2023 directement autant sur le volet des dépenses que sur le volet des recettes, le ralentissement des transactions immobilières par exemple ont eu une incidence réelle sur la dynamique de nos recettes.

Les charges de personnel ont été directement impactées à hauteur de 2 600 000 dont les conséquences ne se limiteront pas à la seule année passée. Ensuite l'Etat a poursuivi sa politique de réduction continuelle des dotations aux collectivités que, si elle n'a pas été impactée au niveau de la DGF en 2023, cumule 32 000 000 d'euros de pertes depuis 2014 soit près de 3 000 000 d'euros par an en moyenne.

Auxquelles il convient d'ajouter les charges démesurées que fait peser sur notre budget les pénalités SRU appliquées par le préfet du Var et dont nous avons contesté l'élaboration devant les juridictions compétentes puisqu'elle est fixée, pour l'année 2024 à 2 100 000 euros.

Au total, pour Saint-Raphaël sur ces quelques exemples ce sont près de 8 000 000 d'euros de réductions de marge dûe à la politique du gouvernement qui pèsent sur le budget communal.

A côté de cela, l'inflation a impacté les grands postes de notre budget de fonctionnement à hauteur de 2 300 000, évolution du prix de l'électricité, du gaz, hausse des polices d'assurance, transports scolaires etc.

En parallèle notre commune, comme quelques-unes au sein de la région, a pâti d'une politique inique du président de région qui a choisi de ne plus financer les projets des collectivités dirigées, par des élus qui refusent de lui faire allégeance. Ça n'a pas changé non plus.

M. LE MAIRE : Non cela n'a pas changé.

Mme CHIODI : cette politique qui voudrait en quelque sorte faire payer un prix à la liberté d'opinion et de conscience fait, elle aussi, l'objet d'une contestation qui pourrait bien avoir dans les mois à venir une coloration plus judiciaire, tant cette pratique semble constituer une forme d'abus de pouvoir.

Il est heureux à cet égard que le Président du Conseil Départemental du Var se soit engagé dans un soutien très significatif à nos côtés et apporte aux projets du territoire les financements qui leur sont dûs, et en premier lien pour se pencher sur le budget principal pour autant, la gestion rigoureuse de ses 6 années écoulées nous a permis de constituer des marges financières qui nous permettent de faire face à ces aléas spécifiques.

Nous devons dans le même temps saluer l'engagement des services de la collectivité qui nous ont permis en 2023 de réaliser le plus grand niveau de dépenses d'équipements au cours des 6 années de mandat de Monsieur le Maire avec plus de 21 000 000 d'euros investis en dépenses d'équipement contre 10 000 000 en moyenne sur les 5 premières années. 85,5 % de crédits inscrits au budget primitif ont été ainsi mandatés ce qui témoigne d'un véritable engagement des équipes opérationnelles et signe si besoin était, la qualité comme la sincérité de nos prévisions budgétaires.

Des finances saines malgré les tensions exogènes qui permettent d'aborder sereinement la poursuite des grands chantiers prévus dans notre programme électoral et ce, je le répète malgré ces contraintes de plus en plus pesantes sur les finances communales.

Et cela s'est fait avec en 2023 un auto-financement exceptionnel de près de 13 000 000 d'euros.

Situation que l'on ne peut retrouver à chaque exercice hélas, ainsi qu'un niveau de subventionnement d'équipement remarquable de plus de 3 000 000 d'euros et un recours à l'emprunt limité à 3 900 000 euros.

Dans la continuité des budgets précédents le projet du budget 2024 sera fortement marqué toujours par un contexte international et géopolitique très incertain, hausse historique des prix des matières premières conjuguées à un rebond des tensions d'approvisionnement, un niveau élevé des prix énergétiques au taux d'inflation élevé au resserrement monétaire avec notamment un relèvement des taux d'intérêt.

Cependant notre Maire entend poursuivre la mise en œuvre des actions et projets issus du plan de mandat s'articulant autour de 3 piliers : - attractivité ; - solidarité et citoyenneté.

Et ainsi maintenir ses priorités relatives à l'accompagnement des plus fragiles la poursuite d'une politique volontariste en investissements soucieuse de répondre aux besoins des raphaëloises et des raphaëlois et aux exigences de la transition énergétique tout en garantissant un équilibre budgétaire pérenne.

En 2024 alors que le ministre de l'économie et des finances vient d'annoncer l'annulation de dix milliards de crédits, cela ne nous fait pas rêver M. le Maire, sur le budget de l'Etat qui aura une incidence sur le financement des collectivités locales nous poursuivrons nos efforts pour réduire la progression des dépenses de fonctionnement en agissant sur les leviers dont nous avons la maîtrise à travers :

- l'optimisation des dépenses ;
- le développement du groupement de commandes ou la mutualisation des services par exemple.

Nous devons en effet absorber en parallèle l'impact des évolutions de charges de personnel sur une année pleine, puisque la hausse du point d'indice n'avait impacté le budget que sur 6 mois en 2023.

L'augmentation du SMIC, la continuité d'un versement d'une prime à l'initiative de notre Maire à hauteur de 50 euros par mois pour les plus bas salaires. Ce qui représente une enveloppe de 600 € par an amorcé depuis plus de 3 ans, l'effet des évolutions des services publics pour renforcer les prestations en contact direct avec la population.

Cependant afin de maintenir l'évolution de la masse salariale conformément aux orientations, la collectivité s'obligera à adapter son organisation pour une meilleure efficacité.

Pour autant, nous ne dérogerons pas aux objets annoncés. Maintenir une ville attractive, assurer la sécurité, une ville où il fait bon vivre à taille humaine, une ville sportive, une ville de culture et animée, une ville d'avenir.

De même nous continuerons à inscrire un programme ambitieux d'investissement avec plus de 25 000 000 € inscrits au BP tout en poursuivant notre trajectoire de désendettement.

Le document d'orientation budgétaire détaille précisément les grandes opérations qui seront engagées et menées au cours de cette année mais il me semble important de souligner que nous engagerons le programme pour l'aménagement des places Saint-Jean à Boulouris et Giannetti à Agay, ainsi que le jardin d'Arménie.

La rénovation de l'éclairage public par l'Aide connaîtra son ultime étape qui nous permettra un gain énergétique de 50 à 66 %. A côté de ces opérations nous poursuivrons l'investissement dans le déploiement de la phase 3 de vidéo surveillance qui sera reliée au poste commun de la police municipale et de la police nationale qui ouvrira ses portes en avril prochain quai Albert premier.

2024 verra également se réaliser la désimperméabilisation de cours d'écoles, la réalisation du regroupement de l'offre tennistique sur le site Roland Garros ainsi que la réhabilitation totale du golfe de l'Académie et la première partie de la réhabilitation des 18 trous de l'Estérel.

Voilà pour le budget principal et ensuite il faut donc présenter le budget annexe de la régie des golfs.

M. LE MAIRE : re présenter puisque vous l'aviez déjà présenté, il s'agit d'une répétition, allez-y.

MME CHIODI : Bien ce rapport présente la situation de la pratique de ce sport dans le monde en France et enfin à Saint-Raphaël et qui démontre la pertinence de maintenir cette attractivité sur notre territoire. Pour répondre à nos exigences la régie va entreprendre un lourd programme de réhabilitation des 2 parcours qui entraîneront certes quelques désagréments par la fermeture partielle de ses sites mais parfaitement programmé afin de pouvoir continuer la pratique de cette activité sportive.

Je rappelle l'importance des travaux qui représentent un coût estimé à 5 millions HT dédiés à la réfection de la totalité du système d'arrosage la réhabilitation des départs et des bunkers. La reprise d'étanchéité des lacs, l'amélioration, des zones de drainage, le réaménagement de tous les cheminements. Ces travaux se dérouleront à cheval sur 2024 et 2025 et auront un impact financier important sur le fonctionnement des golfs en 2024 et à moindre niveau en 2025.

Les recettes d'exploitation composées essentiellement du produit des abonnements de la vente de green fees et aussi de la fourniture de prestations. Bien évidemment eu égard aux travaux de réhabilitation programmés une baisse de ces recettes se fera ressentir en 2024 principalement.

Aussi et bien évidemment comme voté lors des conseils municipaux de novembre la dotation versée sur les exercices 2024, 2025 et 2026 à hauteur de 2,5 millions par acomptes successifs et une avance de trésorerie remboursable pour un montant estimé maximal de 1, 5 millions, versé au fur et à mesure des besoins viendront aussi abonder les recettes de la régie des golfs.

Les dépenses de fonctionnement peuvent être estimées à 2,4 millions. Vous l'avez compris les contraintes financières s'imposant aux collectivités sont de plus en plus fortes. Comme toute structure nous devons faire face à un contexte inflationniste important. A ces hausses de tarifs s'ajoutent les contraintes imposées par l'Etat, les recettes liées à la taxe d'habitation ont été compensées, mais, figées dans le temps. Les dotations versées à la ville sont en constante diminution. Les hausses de rémunérations des agents publics sont imposées sans contrepartie financière.

Ces contraintes se traduisent notamment sur l'évolution de la capacité d'autofinancement qui devrait être impactés par ce contexte à partir des résultats de l'exercice 2023.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement déjà engagée fortement, depuis plusieurs années doit donc être poursuivie malgré les contraintes croissantes dès lors que la commune entend maintenir à un haut niveau de service public et soutenir son développement par des investissements structurants un programme ambitieux avec plus de 25 000 000 millions injectés par ce biais dans notre économie locale. Tout en poursuivant notre trajectoire de désendettement et une stabilité constante de nos taux d'imposition, l'intérêt général et la volonté farouche de maintien du service public de proximité accessible à tous reste plus que jamais les boussoles de l'équipe municipale dans les réponses apportées au contexte que nous traversons. Vous le voyez, les orientations fixées par monsieur le maire sont toujours aussi ambitieuses et nous engagent collectivement à optimiser notre action au service des raphaéloises et raphaëlois. Suite à cet exposé vous êtes invités à prendre acte de la communication du rapport et voter pour prendre acte de la tenue des débats.

M. JEANPIERRE : monsieur le maire, mes chers collègues, je tenais à prendre la parole comme au dernier conseil je n'avais pas pu être présent comme quoi la vie est bien faite, le 2ème round, nous tenons à saluer une maîtrise des finances et des actions qui vont dans le bon sens de la ville surtout dans un contexte national alarmant avec un gouvernement qui est aux abonnés absents. Les collectivités locales sont de plus en plus livrées à elles-mêmes avec la baisse de la DGF depuis 10 ans et à des contraintes qui sont de plus en plus fortes comme vous, nous déplorons la pénalité SRU qui est estimée cette année 2024 à plus de deux millions d'euros et pourtant nous constatons que des investissements auront lieu dans les différents quartiers de la ville à Boulouris à Agay, ce qu'on disait les années précédentes qu'il fallait aller sur ces quartiers et on voit aussi le désendettement de la ville se poursuivre. C'est pour ça que notre groupe soutient votre orientation budgétaire pour cette année 2024.

M. LE MAIRE : on va avoir des problèmes. Mais, si les choses vont dans le bon sens, est-ce qu'il faut être contre pour être contre.

M. JEANPIERRE : On a tous le même objectif, c'est Saint-Raphaël et c'est les habitants et je ne vais pas faire de la politique politicienne ou faire des propositions ou être contre des choses qui vont dans le bon sens, donc on est bien.

M. LE MAIRE : Je ne vais pas vous dire que vous êtes dans le mauvais sens parce que vous trouvez qu'on va dans le bon sens simplement parce que c'est vous qui le dites donc c'est vrai que le budget que nous faisons nous essayons de ne pas avoir de vision partisane.

C'était notre logique depuis le départ ; c'est de considérer qu'on a un projet pour les raphaëlois et qu'on peut avoir des différences effectivement des différences politiques qui s'expriment sur le plan national mais qui n'empêchent pas comme au sein de la communauté d'agglomération de pouvoir porter des projets qui sont communs.

Au niveau local c'est une particularité ce n'est pas vrai au niveau national, mais au niveau local nos concitoyens nous plébiscitent pour ne pas être prisonniers d'étiquettes ou d'orientation et avoir véritablement comme curseur l'intérêt général, d'être également pragmatiques c'est ce qui nous est demandé. Au niveau local vous avez également toutes les formes de dogmatisme qui ne sont pas

appréciées par nos concitoyens et nous avons déjà eu l'occasion de faire des consultations, savoir qu'est-ce que ça pouvait faire que les villes qui travaillent au sein de l'agglomération malgré les différences partisans. Vous aviez plus de 83 % des raphaëlois qui avaient dit, il faut dépasser les clivages partisans et puis cela a été réitéré lors de la promenade des bains, une 2^{ème} consultation à plus de 90 % et c'est vrai qu'avoir une politique d'investissement sur les golfs, une politique d'investissements dans les centres sportifs, on a encore eu l'occasion de faire une inauguration ce matin, une politique d'investissement à travers des centres de loisirs à travers de nouvelles cours d'écoles, dans le domaine de la santé également.

Ce ne sont pas des sujets qui sont partisans donc et je crois que le fait qu'aujourd'hui, évidemment ça peut susciter toujours des commentaires que vous n'avez pas d'observation sur ce budget c'est que vous reconnaissez qu'effectivement, quand on est à la tête d'une ville il faut savoir maîtriser ses dépenses de fonctionnement. Je crois que c'est important ça ce n'est pas une question partisane, la 2^{ème} chose c'est qu'il faut une politique d'investissement, c'est ce que nous essayons de faire, c'est regarder les investissements portés cette année.

On rénove également du patrimoine quand vous avez un golf où on n'a pas investi pendant plus 30 ans qui est dans un état dégradé alors qu'il s'agit d'un golf international et bien on voit que les investissements sont nécessaires.

Lorsqu'on achète également les bâtiments de l'EPAF qui vont nous permettre aussi d'avoir un certain nombre d'activité et de vous proposer également de très bons projets ben ça aussi c'est de l'investissement qui est utile.

Quand on dénonce aussi le fait d'avoir moins de moyens alors qu'on nous demande d'avoir plus, simplement constater aussi des réalités dont de très nombreux maires de France au sein de l'association des Maires de France nous avons aussi l'occasion de pouvoir indiquer que le soutien de l'Etat n'est pas au rendez-vous par rapport aux exigences qui pèsent sur les collectivités locales.

Quant à la pénalité sur la loi SRU encore une fois nous n'avons jamais été opposés, d'ailleurs on construit des logements sociaux il ne faut pas qu'on sombre dans la caricature vous avez des raphaëlois aux revenus modestes qui ont besoin d'être logés.

Ce que nous ne voulons pas c'est une vision qui soit uniforme sur tout le territoire, qui ne tienne pas en compte de la géographie des villes qui ne tienne pas compte de l'histoire des villes et qui mette tout le monde à peu près sous la même toise mais de manière inéquitable.

J'ai vu récemment que la ville de Nice qui n'avait réalisé que 14 % de son objectif alors que nous avons réalisé près de 30 % de notre objectif, a une pénalité de 7 millions et demi d'euros la nôtre et de 2,2 millions d'euros.

Vous rapportez au nombre d'habitants, vous voyez que c'est tout à fait inéquitable. Je crois que la ville de Toulon n'avait fait qu'une dizaine de logements sociaux au cours de l'exercice précédent.

La pénalité de la ville de Toulon est équivalente à la nôtre. Où est l'équité ? Où est la justice dans ce domaine ?

Donc on voit effectivement que certains sont plus sanctionnés que d'autres et de ce point de vue-là, là aussi c'est du bon sens que de constater et de condamner cette iniquité et cette injustice.

La question du fait qu'on n'ait plus aucune aide régionale depuis près de 2 ans on peut avoir des divergences politiques. Regardez, nous en avons, sur un certain nombre de sujets. Les élections européennes montreront qu'on a des divergences politiques entre nous.

Néanmoins, est-ce qu'il est juste qu'un président de région, parce que vous n'avez pas fait les mêmes choix que lui, à un moment donné, pénalise une ville, une agglomération, ses habitants, en les privant

de l'argent public auquel nous avons droit. Parce que c'est également par nos impôts qu'est financée la région.

Donc, certains se cachent sous d'autres apparences puisque c'est le conseil des apparences, se montrent finalement les plus sectaires lorsqu'ils sont aux responsabilités. Donc voilà je vous remercie d'être intervenu parce que je pense que c'était utile que vous donniez votre opinion.

M. JEANPIERRE : Mais il faut dire les choses positives aussi on n'est pas là pour donner que le négatif quand on s'est présentés c'était pour Saint-Raphaël et les raphaëlois et quand on voit le budget avec l'Etat en moins, autant dire les choses.

M. LE MAIRE : je vous remercie de cette appréciation et lorsqu'on aura sûrement des divergences et bien vous aurez aussi vocation à les exprimer et nous aurons vocation à débattre sur d'autres sujets donc sur cette question du budget que nous avons essayé de construire honnêtement de manière équitable aussi pour les raphaëlois et pour le dynamisme de notre ville auquel nous sommes tous attachés. Y a-t-il d'autres observations sur ce débat d'orientation budgétaire ?

On peut dire qu'on reprendra les observations des Verts peut-être pour compléter, je pense qu'ils n'auront pas changé d'avis. Donc, vu qu'ils se sont exprimés la semaine dernière sur leur sujet, voilà ils ont aussi le droit de s'exprimer. On ne pense pas du tout comme eux, ils ont aussi le droit de pouvoir l'exprimer.

En tout état de cause, dans sa composition aujourd'hui nous avons pu débattre. Tout le monde en est d'accord avec ce qui était proposé, oui, donc on va acter du débat, à l'unanimité, je vous remercie de votre présence c'est de ne pas vous être abstenu d'avoir également puis émettre votre opinion est donc ce conseil municipal est clos et nous nous reverrons dans moins d'un mois pour le vote du budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir entendu l'exposé de **Madame CHIODI, Premier Adjoint au Maire,**
A LA DEMANDE de M. LE MAIRE,
APRES en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS et REPRESENTES,

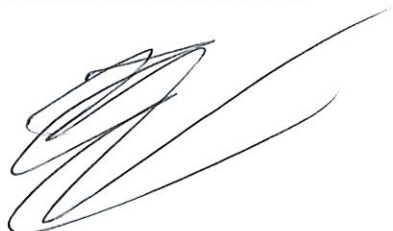
PREND ACTE

L'Ordre du Jour étant épuisé,

La séance est levée à 18h03.

POUR COPIE CONFORME
Le Secrétaire de Séance,

Elodie MARCANDELLA



POUR COPIE CONFORME
Le Maire,



N°81 Frédéric MASQUELIER

